



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉGIONAL SPS-CEA

LE PNAT SE DÉSENGAGE : LA JUSTICE CAPITULE FACE À LA TERREUR.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillants (SPS-CEA) **dénonce avec la plus grande fermeté le désengagement du Parquet National Antiterroriste (PNAT) dans le traitement des attaques visant les établissements pénitentiaires et leurs personnels.** Ce retrait, incompréhensible et inacceptable, marque un recul grave de l'État face à une menace clairement terroriste.

Les agents de l'administration pénitentiaire ne sont plus simplement exposés : ils sont traqués. Pris pour cibles avec une précision implacable. Filatures organisées, attaques à l'arme de guerre contre leurs domiciles, véhicules incendiés en pleine nuit, familles terrorisées, domiciles vendus au plus offrant — 1 000 € pour un surveillant, 2 000 € pour un cadre, 5 000 € pour un directeur. Le prix du sang s'affiche désormais en ligne.

Ce que nous vivons n'est pas un dérapage, ce n'est pas une série d'incidents : c'est une campagne d'intimidation structurée, froide, méthodique. Une offensive stratégique portée par des groupes criminels qui, loin de se contenter de défier la loi, cherchent à l'écraser et à imposer leur propre ordre dans l'enceinte même des établissements de la République.

Pour le Syndicat Pénitentiaire SPS-CEA, il ne s'agit plus de criminalité classique. Il s'agit d'une entreprise de subversion, d'un projet politique fondé sur la terreur. Tous les signaux sont là. Tous les critères sont réunis. Ne pas le reconnaître, c'est détourner les yeux devant l'inacceptable.

[Le terrorisme est l'usage délibéré de la violence, ou de la menace de violence, à des fins politiques, idéologiques ou religieuses, dans le but de créer un climat de peur, de contraindre une population, un gouvernement ou une organisation internationale à agir d'une certaine manière ou à s'abstenir d'agir.](#)

En droit français :

Selon l'article 421-1 du Code pénal, constitue un acte de terrorisme :

"Une infraction intentionnelle en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur." Cela inclut des actes comme les homicides, enlèvements, destructions, cyberattaques, lorsqu'ils sont commis dans ce cadre. Alors pourquoi ce recul ?!

Le dessaisissement du PNAT constitue une triple faute :

Une faute **juridique**, en contournant les qualifications adaptées aux faits, Une faute **politique**, en évitant l'affrontement avec des réseaux criminels militarisés, Une faute **républicaine**, en abandonnant les agents publics à leur sort.

Face à cette situation, le SPS-CEA exige :

[La requalification immédiate de ces actes en infractions terroristes.](#)

[La reprise du dossier par le PNAT ou sa saisine par le ministère de la Justice.](#)

[La mise en œuvre d'un plan de protection renforcé pour les personnels ciblés.](#)

[L'ouverture d'un débat national sur la menace narco-terroriste en milieu carcéral.](#)

Nous ne sommes ni des cibles légitimes ni des dommages collatéraux. Nous sommes des agents de la République, en première ligne pour la sécurité de nos concitoyens.

Les personnels pénitentiaires ne doivent plus être les oubliés de la République. Ils méritent **reconnaissance, protection et justice**. Il est temps que l'État agisse.

Le 5/05/2025, le Bureau Régional PACA CORSE

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr> E-Mail sps.di.pacacorse@gmail.com